

Justice (art.12&13) et Liberté et sécurité, Torture et traitements dégradants (art.14&15), abordés dans un seul point

Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
<p>Rec.24 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures immédiates pour réviser la loi • Allouer les ressources financières et humaines <ul style="list-style-type: none"> ○ pour l'assistance à la prise de décision ○ pour une décision adaptée à la personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédéral <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de réponse du Ministre de la justice
Les Constats de la société civile	Les questions de la société civile
	<p>1. Le BDF avait réservés son analyse de la nouvelle loi qui venait d'entrer en vigueur au moment de rédiger son rapport alternatif. Dispose-t-on maintenant du recul et des éléments d'analyse utiles ?</p>
Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
<p>Rec.26 :</p> <p>Abroger les lois permettant l'hospitalisation d'office</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fédéral <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de réponse du Ministre de la justice • Bruxelles-COCOF <ul style="list-style-type: none"> ○ Céline Frémault : la COCOF agit pour l'application de la loi dans le cadre de ses compétences¹ ○ Céline Frémault : la COCOF a introduit l'esprit de cette loi dans

¹ Loi du 17 MARS 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine

	<p>ses textes et son fonctionnement : signature de la personne handicapée pour les démarches qui la concernent</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cécile Jodogne : certains services ambulatoires et de promotion de la santé peuvent intervenir en milieu carcéral
Les Constats de la société civile	Les questions de la société civile
Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
<p>Rec.28 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser la loi de mai 2014 pour éliminer le système de mesures de sécurité pour les personnes déclarées irresponsables de leurs actes • Jugement conforme à la procédure pénale ordinaire, avec les même garanties • Aménagements procéduraux pour garantir la participation égale à la justice pénale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédéral <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de réponse du Ministre de la justice • Communauté germanophone <ul style="list-style-type: none"> ○ La Dienststelle organise régulièrement des formations sur cette matière ○ Le juge de paix peut demander à l'accompagnateur ou à l'institution un rapport écrit sur les capacités et souhaits de la personne prise en charge
Les Constats de la société civile	Les questions de la société civile
	<ol style="list-style-type: none"> 1. La recommandation 28 parle « d'aménagements procéduraux nécessaires », pas d'aménagements raisonnables. Cela signifie-t-il que les experts considèrent que ces aménagements sont incontournables dans le cas d'une procédure en justice pénale ?

Commentaire [OME1]: Signification ?

Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
<p>Rec.29 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements raisonnables pour les personnes handicapées détenues en prison • Même niveau de soins de santé que celui offert dans la société en général • Etablir un mécanisme officiel d'examen des plaintes, indépendant et accessible à tous les détenus (prison et institutions médico-légales) • Les services de santé mentale ne peuvent <ul style="list-style-type: none"> ○ être décidés par des programme d'intervention extrajudiciaires ○ être fournis aux personnes handicapées détenues sans leur consentement libre et éclairé 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédéral <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de réponse du Ministre de la justice
Les Constats de la société civile	Les questions de la société civile